

Conseil municipal & délibérations
Séance du 30 octobre 2017 à 20h00

Présents : CLAUDE Florent, GARNIER Christian, GERMAIN Denis, GILOZ Jean-Claude, GIROND Odile, JOLLAND Marie-Chantal, LANOY Julien, LONGIS Marilyne, MARIN Béatrice, BLANC Jean-Pierre, FALCONNET Fabienne, VEYRAND Pierre.

Excusés /Absents : HEBERT Richard, JULLIN Carine, JUNIQUE Mathieu, AVENIER Sophie, GILIBERT Françoise, LEMAIRE Anne-Marie pouvoir donné à Girond Odile, RAGOT Céline, MAYET René, CROS Jean-Pierre, PHILIBERT Michel pouvoir donné à LONGIS Maryline

1/Signature du registre et lecture des délibérations du 04 septembre 2017

2/ Intervention de Mr VINCENT-CABOUD sur le classement des documents d'archives

Ce dernier intervient pour informer le conseil municipal qu'il a procédé ces deux dernières années au classement des archives présentent au grenier de la mairie et qu'il serait opportun de créer une commission pour gérer ces archives.

3/ Attribution des offres sur la restructuration des bâtiments communaux

Mme le Maire informe le conseil municipal que la commission d'attribution des marchés s'est réunie le 27 octobre 2017 pour l'analyse des offres négociées en présence de l'analyste le cabinet GRANDFILS représentant le maître d'œuvres. Elle propose de retenir :

- **Lot 1A** : Dépose démolitions préalables/mesures conservatoires/désamiantage : Ent. JACQUET
- **Lot 1B** : Maçonnerie – Pierre de tailles/Structures : GROUPEMENT DELUERMOZ/ GLENAT
- **Lot 2 CHARPENTE** : CHARPENTIER DU GRESIVAUDAN
- **Lot 3 COUVERTURE** : Les Métiers du Bois
- **Lot 4 MENUISERIES EXTERIEURES** : Lot déclaré infructueux
- **Lot 5 METALLERIE / FERRONNERIE** : Pas d'offre
- **Lot 6 PEINTURE** : Pas d'offre
- **Lot 7 DECORS PEINTS** : Ent. TOLLIS
- **Lot 8 MENUISERIES INTERIEURES / PARQUET** : Lot déclaré infructueux
- **Lot 9 CLOISONS-DOUBLAGES-FAUX-PLAFOND** : Pas d'offre
- **Lot 10 SOLS DURS / FAIENCE** : Ent. CBC
- **Lot 11 AGENCEMENT** : Pas d'offre
- **Lot 12 PLOMBERIE-SANITAIRES/VENTILATION –CHAUFFAGE** : Ent. IDAC
- **Lot 13 Electricité** : Ent. ECLAIRAGE SERVICE
- **Lot 14 APPAREILS ELEVATEURS** : Pas d'offre
- **Lot 15 VOIRIES / RESEAUX DIVERS** : Ent. TOUTENVERT

Accepté à l'unanimité.

4/ Convention avec le Conseil Départemental pour le mandat de la maîtrise d'ouvrage de la restauration de la façade occidentale de l'église

Mme le Maire rappelle que concernant ces travaux la commune en tant que propriétaire du bâtiment, doit être le maître d'ouvrage. Or n'étant pas dans la capacité de mener à bien cette mission, Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle a consulté le Conseil Départemental pour un transfert de la maîtrise d'ouvrage de la commune à cette autre collectivité qui propose d'établir une Convention de maîtrise d'ouvrage relatif au diagnostic et à la restauration de la façade occidentale de l'Eglise abbatiale. Cette dernière donnant au Département la possibilité de s'occuper de tous les documents laissant à la commune le règlement des factures

Accepté à l'unanimité.

5/ Convention avec la Fondation du Patrimoine pour les travaux de restauration des peintures Marc Chabry

Mme le Maire rappelle que pour ces travaux le plan de financement prévoit une participation de 10% de la Fondation du Patrimoine au travers d'un mécénat populaire et d'entreprise. Pour ce faire il est nécessaire de signer une convention de souscription auprès de la Fondation du

Patrimoine. La cérémonie de lancement du mécénat aura lieu le 10 décembre 2017 à 16 h au salons des Gypseries.

Accepté à l'unanimité.

6/ Travaux sur l'orgue

Mme le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'effectuer des travaux sur l'orgue de l'église dont le buffet est classé Monument Historique et demande l'accord de ces membres. Ces travaux se réaliseront en 2 étapes, une fin 2017 et une début 2018. Le coût de la 1^{ère} tranche s'élève à 24 387 € HT et il est possible de bénéficier de subventions de la DRAC (40%) du Conseil Départemental (40%) et des Fonds privés (20%). La 2^{ème} tranche devrait être du même montant et une nouvelle demande de subvention sera fait à cette effet.

Accepté à l'unanimité.

7/ Travaux sur le réseau d'éclairage public – Eradication des ballons fluos

Mme le maire rappelle le projet de travaux du SEDI sur l'éclairage public visant à l'éradication des ballons fluos au sein du village et lui fait part de l'actualisation par le SEDI du plan de financement qui après étude est le suivant la participation prévisionnelle est de 3 560 euros (frais SEDI + contribution aux investissements) dont une participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élevant à 234 €.

Accepté à l'unanimité.

8/ Versement de l'indemnité de conseil 2017 au Comptable du Trésor Public

Mme le Maire propose de voter le montant de l'indemnité de conseil 2017 alloué au comptable du Trésor Public chargé des fonctions de receveur de la commune, pour un montant annuel de 456,07 € net.

Accepté à l'unanimité.

9/ Mise à jour du Tableau du Conseil Municipal

Suite à la démission de deux conseillers municipaux, il est nécessaire de valider le nouveau tableau du conseil municipal modifié en conséquence afin d'en informer la Préfecture.

Accepté à l'unanimité

10/ Point personnel

- **Création d'un poste de rédacteur territorial** : Mme le Maire informe le conseil municipal qu'au vu de la demande de promotion interne déposée par un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et son inscription sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial 2017, il conviendrait de créer un emploi de rédacteur territorial de catégorie B, en raison de l'admission de cet agent par promotion interne.

Accepté à l'unanimité

- **Montant de la participation communale 2018 à la complémentaire santé** : Mme le Maire rappelle que la participation communale de 10% au frais de la complémentaire santé est réévaluée chaque année en fonction du montant des cotisations et propose de valider les nouveaux montants énoncés.

Accepté à l'unanimité

- Mme le Maire informe le conseil municipal qu'un jeune en contrat d'apprentissage a intégré l'équipe technique depuis septembre pour 2 ans, et qu'un agent technique jusqu'à présent en arrêt pour accident de travail va reprendre son activité à mi-temps.

11/ Divers

- **Avenant à l'accessibilité de la salle des fêtes de Dionay** : Mme le Maire rappelle que dans le cadre des travaux d'accessibilité à la salle polyvalente de Dionay il était prévu l'aménagement d'une place parking PMR pour un montant de 1 417 € HT et qu'en réalité, les travaux concernés pour permettre l'accessibilité s'élèvent à 15 360 € HT. Elle propose de solliciter une subvention complémentaire de 6 971 € HT correspondant à 50% du coût complémentaire des travaux.

Mr GARNIER informe sur l'avancée des travaux et indique que le nouveau nom de la Salle polyvalente est « La Dionaysienne ».

Accepté à l'unanimité

- **Aménagement du village** : Mme le Maire rappelle que la rue de la Ménagerie va être traversée par le réseau électrique reliant les éoliennes de Montmiral au poste source de St Marcellin, et propose qu'à cette occasion la voirie qui est en très mauvais état soit refaite. Il s'agirait de travaux de reprofilage de

la chaussée, de rénover le caniveau et de réaliser un ralentisseur. Le revêtement serait pris en charge par CEGELEC (entreprise réalisant les travaux)

Cette question de réaménagement soulève des problèmes d'accessibilité et de sécurité d'accès à l'école des Tilleuls. Certain membre du conseil souhaite amener une réflexion à ce sujet et il est demandé de faire appel à l'architecte du CAUE afin de solliciter son aide dans ce sens.

Décision reportée.

- **Convention de prestation services pour le nettoyage des points d'apports volontaires accueillant les déchets ménagers** : Mme le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de sa compétence en matière de gestion, de valorisation et d'élimination des déchets, Saint Marcellin Vercors Isère Communauté fait appel aux services d'une entreprise d'insertion par le travail, dénommée PAISS, pour le nettoyage de 123 Points d'Apport Volontaire (PAV) répartis sur 27 communes. Or cette prestation ne peut pas être matériellement confiée à cette entreprise sur l'ensemble des points du territoire et par conséquent le conseil communautaire de SMVIC a décidé par délibération du 11 juillet 2017 de confier aux communes cette mission de nettoyage des points sis sur leur périmètre territorial de compétence, non concernés par la prestation de PAISS, en contrepartie d'une compensation financière. Une convention doit être signée.

Accepté à l'unanimité

- **Point SIRCO** : le SIRCO centre infirmier de CHATTE présente des difficultés financières et sera certainement amené à demander une aide financière aux communes avoisinantes.

- Problème d'élagage des arbres des particuliers, les branches gênent le passage des poids lourds. Prévoir un nouvel article pour sensibiliser les propriétaires d'arbres de les tailler correctement afin qu'ils ne gênent pas le passage sur la voie publique.

- Diverses dates :

- Marché de Noël les 09 et 10/12/2017
- Réunion des associations le 18/11/2017
- Concert Association Grégory LEMARCHAL le 08/12/2017
- Mondée prévue à la salle des fêtes de St Antoine l'Abbaye le 13/01/2018
- Pour le prochain numéro de la Voix du Tram les articles sont à faire parvenir en mairie avant fin décembre 2017.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 04 décembre 2017 à 20h00